



---

## SOMMAIRE

---



Lire notre déclaration  
préalable



Accidents du travail

⋮  
**les lésions  
psychiques dues au  
travail le sont aussi  
!**



LNV3 : attention danger !



Enquête Qualité de Vie  
au Travail : la  
dégradation continue...



Avis du CSE sur le  
projet d'évolution de  
l'organisation de la  
Direction du Digital à  
DEF :  
**ça manque d'éclairage !**

Bilan handicap 2023  
: du mieux mais  
c'est laborieux !

---

### Déclaration préalable CFDT au CSE OFS du 24 septembre :

"Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élus et représentants,

Mesdames, Messieurs,

*Après un bel été marqué par des Jeux Olympiques et Paralympiques réussis, les salariés d'Orange France Siège retrouvent à la rentrée des conditions de travail qui ne se sont guère améliorées.*

*Leur environnement de travail reste marqué par des réorganisations et transformations incessantes, des déménagements à répétition, dont les directions peinent à expliquer le sens, ainsi que les managers que l'on charge de répéter la bonne parole à leurs équipes.*

Des salariés voient leur poste supprimé, d'autres ne savent pas ce qu'ils feront dans trois ou six mois. (...)

[suite de la déclaration préalable.](#)



**La délégation CFDT tient à remercier Clélie NAVARO pour son travail dans le cadre de ses activités de Responsable du pôle Prévention à OFS et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles activités.**

---

## Accidents du travail : les lésions psychiques dues au travail le sont aussi !

Comme chaque année en CSE, un bilan est effectué par la Direction concernant l'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail où sont indiqués entre autre le nombre d'accidents du travail.

La qualification d'accident du travail (AT) ne se limite pas seulement aux lésions physiques mais s'étend également aux lésions psychiques.

Les accidents psychiques font l'objet d'une sous-déclaration importante que ce soit de la part des salariés impactés ou de leur encadrement. Ils ne sont par conséquent pas reconnus et n'apparaissent donc pas dans les données chiffrées de ce bilan.



Nous tenons à vous sensibiliser au fait que, dans votre intérêt, il est important d'effectuer une déclaration d'accident du travail pour tout ce qui peut vous arriver lié au **travail sur site et en télétravail que ce soit d'ordre physique** (coupure, brûlure, fracture, malaise,...) et également d'ordre psychique (choc émotionnel consécutif à une agression verbale commise dans l'entreprise, pression psychologique, ...) **dans les 24H/48H suite à la survenue des faits.**

En effet ceci vous protège en cas de séquelles ultérieures (remboursement de frais, burn out...) et permet d'identifier les dysfonctionnements et d'obtenir une action de l'entreprise pour les résoudre.

**Ne sous estimez pas cet acte de déclaration, pour votre santé physique et mentale.**

<https://relations-sociales-dir-unites.shp.hrs.intraorange/sst/orange-france-siege/Documents/D%C3%A9clarer-un-AT.pdf>

**N'hésitez pas à contacter vos élus CFDT !**

---

## LNV3 : Attention danger !

**Vos élus CFDT s'inquiètent de cette densification, nous allons passer de 3 000 à 4 000 salariés sur Orange Village.**

**Comment gérer cette densification ?** La Direction nous répond qu'il faudra établir des règles de vie et répartir la présence dans les équipes.

**Quid de la dégradation des conditions de travail** due à la densification sans compter les périodes de travaux prévus ? Les nuisances sonores vont créer des tensions;

Une charge mentale supplémentaire qui va être gérée par les managers de proximité.



**Y aura-t-il assez de places de parking ?** Le parking 2 roues est saturé sur OV et le parking du bâtiment B est très souvent saturé le mardi, comment absorber encore plus de véhicules ?

De plus les salariés venant de Resonance perdent l'accès au RIE, ils viendront s'ajouter aux espaces de restauration existantes déjà en forte utilisation.

Les salariés s'inquiètent également concernant **un télétravail imposé sur certains jours de la semaine**.

Concernant **les salariés porteurs de handicap** : les recommandations faites par la correspondante handicap ont été pris en compte sur leur localisation de travail mais quid du parcours des externes en situation de handicap ?

---

## **Enquête Qualité de Vie au Travail : la dégradation continue...**

**Les 3 CSSCT d'OFS ont été mandatés par le CSE pour réaliser une enquête sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) auprès de 3374 salariés.**

**27% des salariés ont répondu au questionnaire ce qui constitue un échantillon représentatif.**

Suite aux résultats de l'enquête présentés ce jour en séance (voir lien ci-dessous), **les élus du CSEE OFS constatent que l'expression par les salariés fait état d'une dégradation inquiétante de tous les items de la QVT (sauf égalité pro à DGP).**

Les élus constatent une absence d'impact positif du plan d'action DGI « *risque grave* » mis en place par l'entreprise en juillet 2023 suite à l'enquête du cabinet Technologia.

Les élus du CSEE OFS demandent à la Direction de prendre connaissance des éléments de l'enquête, de les analyser et de présenter des propositions concrètes et adaptées au prochain CSEE OFS d'octobre 2024.

**La CDFT rappelle que l'employeur est responsable de la santé physique et mentale de ses salariés.**

[Enquête QVT ...](#)



## Avis du CSE sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction du Digital à DEF : ça manque d'éclairage !

Les élus du CSE ont voté à l'unanimité une résolution où ils expriment leur incapacité à « rendre un avis éclairé » notamment du fait de la « non-communication de la liste nominative » des 17 salariés d'OFS DEF DIGITAL transférés vers OB/SCE ainsi que ceux rattachés à la nouvelle Direction Digital, Data et IA ProPME :



Toutefois, « ils préconisent à la Direction de tenir compte des alertes et recommandations émises par les membres de la CSSCT DEF » (extrait résolution) à savoir :

Pour les salariés transférés à SCE :

- Le besoin de formations notamment en anglais pour celles et ceux qui pourraient en émettre le souhait.
- L'importance de permettre à chaque salarié d'être accompagné, s'il le souhaite vers une autre mobilité que celle proposée chez Orange Business SCE.

Pour les salariés de DEF DIGITAL transférés à la nouvelle Direction Digital, Data et IA ProPme toujours à DEF :

- L'importance de permettre à chaque salarié d'être accompagné s'il le souhaite vers une autre mobilité ou un autre poste.

---

## Bilan handicap 2023 : du mieux mais c'est laborieux !

La CFDT remercie les correspondantes handicap et la commission handicap qui ont pris en compte nos remarques pour le rapport.



Il y a toujours de **gros problèmes d'accessibilité pour les salariés en situation de handicap** qu'il soit visuel ou auditif.

La Direction répond que l'accessibilité des outils est régulièrement remontée à la mission handicap. **Alors que des logiciels permettant l'accessibilité existent, nous constatons encore une fois que le sujet est pris en compte beaucoup trop lentement par l'entreprise.**

Après 4 ans avec aucun recrutement, il y a eu en 2023 : 1 seul salarié en situation de handicap vient d'être embauché en CDI, 1 en CDD et 3 en alternance.

Espérons que le projet de créer un vivier d'alternants sur les métiers prioritaires et en situation de handicap tiendra ses promesses en terme de recrutement.

## PROCHAIN CSE OFS : 22, 23, 24 octobre 2024

Les **élus de la CFDT** œuvrent **dans chaque instance** où elle est présente, en permettant de **garantir à tous les salariés le respect** de leur activité, de leurs **conditions de travail** et de leur **santé physique et morale** au travail.

### Vos élu-e-s et représentant-e-s CFDT OFS

Retrouvez tous vos contacts :

[tous les contacts](#)

Nous rédigeons les sujets et articles de cette communication **CFDT OFS** pour votre plus grand plaisir (*enfin, nous l'espérons*).



Christine  
PRADEILLES



Aline TABARY



Laetitia  
KRUSZYNSK  
A



Laurence  
VOLBART

<b>CEA</b>	Cadre Exécutif Autonome
<b>CFDT</b>	Confédération Française Démocratique du Travail
<b>CODIR</b>	Comité de DIRection
<b>CSE</b>	Comité Social et Economique
<b>CSEE</b>	Comité Social et Economique d'Etablissement
<b>CSSCT</b>	Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
<b>DC2P</b>	Direction Client Pro Pme
<b>DEF</b>	Direction Entreprise France

<b>DGI</b>	Dangers Graves et Imminents
<b>DGP</b>	Direction Grand Public
<b>FS</b>	Fonction Support
<b>HIS</b>	Heures d'Information Syndicales
<b>HSCT</b>	Hygiène Sécurité et Conditions de Travail
<b>LNV</b>	Le Nouveau Village
<b>OFS</b>	Orange France Siège
<b>PAPRIP</b>	Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail
<b>ACT</b>	Qualité de Vie au Travail
<b>QVT</b>	Ressources Humaines
<b>RH</b>	Risques Psycho-Sociaux
<b>RPS</b>	Reconnaissance de la Qualité des Travailleurs Handicapés
<b>RQTH</b>	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
<b>RSE</b>	Télétravail Occasionnel
<b>TLOC</b>	

## #PARTOUTPOURTOUS

Retrouvez nous sur [www.cfdt-orange.org](http://www.cfdt-orange.org)

Contactez nous via [cfdt.ofs.orange@gmail.com](mailto:cfdt.ofs.orange@gmail.com)



---

**Copyright © 2022 CFDT OFS**

**Tous droits réservés.**

Vous recevez ce mail car vous faites partie de notre liste de diffusion

Vous souhaitez changer vos préférences?

Vous pouvez mettre à jour vos préférences ou vous désinscrire en envoyant un mail à  
[cfdt.ofs.orange@gmail.com](mailto:cfdt.ofs.orange@gmail.com)

---



Interne CFDT Orange France Siège - Ce message et, le cas échéant, les pièces jointes sont destinés à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de prendre contact immédiatement avec [cfdt.ofs.orange@gmail.com](mailto:cfdt.ofs.orange@gmail.com) et de supprimer ce message : toute lecture, exploitation, ou transmission non autorisée de ce message est rigoureusement interdite.